

dans les poches des contribuables pour acheter ce dont ils ont besoin.

Il y a encore bien des besoins à satisfaire. Or, on ne peut les satisfaire en restreignant le crédit, en prélevant des taxes et des impôts ou en acceptant que nos gouvernements paient des intérêts trop élevés aux financiers qui exploitent le peuple. On plume le peuple à tout jamais, pour être en mesure de payer les intérêts aux financiers. Mais le peuple, on l'envoie paître.

On dit ici que nous sommes menacés par la révolution. Nous savons tous que cela est vrai.

Dans «La Voix de l'Est» du 16 janvier 1971, on peut lire, et je cite:

On l'a dit et redit des centaines, des milliers de fois, au cours des dernières années: le chômage est la pire plaie au Québec.

Seulement, le dire, le redire ne suffit pas pour corriger la situation. On ne guérit pas un mal en criant sur tous les toits que l'on en est atteint. On cherche plutôt le remède efficace apte à le faire disparaître. Le premier ministre et le ministre du Travail paraissent alarmés par la crise que traverse le Québec.

● (9.30 p.m.)

Selon les dernières statistiques, le chômage atteint 8.4 pour cent, soit son taux le plus élevé depuis l'automne dernier.

M. Bourassa ne cache pas que le nombre de sans-travail atteint un niveau réellement inquiétant, alors que M. Cournoyer n'hésite pas à prédire «une révolution», si le chômage s'accroît à ce rythme encore quelques années.

«C'est clair, précise M. Bourassa, il ne faut pas essayer de camoufler la vérité».

Il y a longtemps qu'on camoufle la vérité, qu'on met des cataplasmes sur des jambes de bois et, pourtant, le malaise persiste; au fait, il continue même à s'aggraver.

Je continue la citation:

Pour sa part, le ministre du Travail affirme ce qui suit: «Si la situation ne se corrige pas, le nombre de personnes désirant la révolution grandira. Si nous ne mettons pas tout en œuvre pour agir et si nous ne faisons pas face à nos responsabilités, ce qui me fait peur, c'est que nous n'aurons pas un nombre suffisant de policiers pour contrôler l'attitude de ces gens que le système aura fait souffrir.»

M. Cournoyer fait en somme écho à la déclaration de M. Fernand Daoust, de la Fédération du travail du Québec, à l'effet que «ça va sauter à court terme, si on ne crée pas d'emplois».

Ce ne sont évidemment pas là des déclarations susceptibles de créer un climat de confiance. Elles sont plutôt de nature à encourager les partis de l'opposition qui, eux, n'ont rien à perdre, à rendre le pouvoir entièrement responsable de la situation.

On n'a du reste qu'à lire les explications de MM. Lévesque et Parizeau pour avoir une idée de leur objectif. A trois semaines de l'élection de Chambly, ils ont là un sujet de grande classe pour faire la lutte au gouvernement.

Il faut à tout prix que les administrateurs soient plus sérieux et règlent, une fois pour toutes, le problème économique, car il est grand temps que nous prenions position. Les positions que nous prenons sont des positions de travers et qui n'amélioreront pas la situation; ce sont des remèdes qui n'empêcheront pas le cancer de continuer son ravage dans l'économie, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Le problème est plus sérieux que ne le laisse supposer la motion présentée par les conservateurs. Je ne sais pas si elle n'est destinée qu'à faire de l'opposition, mais cette motion devrait être l'une des plus sérieuses que la Chambre ait jamais discutée. Il faudrait faire preuve du plus grand sérieux possible et mettre de côté toutes les animosités et les «partisaneries» politiques, afin de trouver une véritable solution aux problèmes économiques actuels. Ces problèmes sont graves, et il ne reste pas beaucoup de temps pour les régler.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le député de Thunder Bay (M. Penner).

**M. Penner:** Monsieur l'Orateur...

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je suis resté ici toute la soirée et j'ai consulté plusieurs députés. Apparemment, un bon nombre d'entre eux ont fait des recherches considérables sur la question dont on discute et sont prêts à parler ce soir. Cependant, notre temps étant limité, ils ne le pourront pas. Ce genre de chose se produit souvent, monsieur l'Orateur. Ne serait-il pas opportun de rompre avec la tradition et de permettre aux députés de déposer pour le compte rendu les discours qu'ils ont préparés, comme on le fait dans certaines assemblées législatives.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit savoir que cela est laissé à la discrétion de l'Orateur de donner la parole à un député. La présidence s'efforce au maximum de justice en donnant aux différents représentants, la possibilité de prononcer leurs discours. La question ne peut être discutée à la Chambre. La seule façon pour le député de la soulever consiste à déposer une motion qui remplacera celle d'un autre député.

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, je n'accusais certes pas la présidence de partialité à l'encontre d'un parti et je n'y songeais même pas. Je crois à l'objectivité intrinsèque de la présidence et je ne la conteste pas. Je conçois que la présidence peut avoir des difficultés pour donner la parole à l'un ou à l'autre.

Je n'essaierai pas de prononcer mon discours ce soir. Je voulais simplement dire, puisqu'il est trop tard pour que tous les députés puissent prendre la parole, que la Chambre pourrait consentir à l'unanimité à ce que tous mes collègues qui ont préparé leur intervention et qui ne pourront parler ce soir en déposent le texte pour qu'il soit inclus au compte rendu. Il y a eu des précédents à la Chambre puisqu'il suffit du consentement unanime de la Chambre pour permettre aux secrétaires parlementaires et au leader de déposer de longs...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, je vous prie. La présidence a écouté attentivement l'argumentation du député mais le Règlement ne lui permet pas de prononcer un discours sur un point de procédure, alors que la parole a été donnée à un autre député, en l'occurrence celui de Thunder Bay. Si le député veut résoudre cette question, il devrait déposer une motion ou demander au comité de la procédure et de l'organisation de modifier le Règlement. En ce qui concerne la présidence, il n'y a pas de précédent à ce sujet et il n'est pas possible de déposer de discours à la Chambre. La parole est au député de Thunder Bay.

● (9.40 p.m.)

**M. Rose:** Je soulève la même question de privilège. Je ne veux pas abuser de la patience de Votre Honneur...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence ne peut discuter de cette question avec le député et se voit obligée de céder la parole au député de Thunder Bay.